

AVIS AU PUBLIC
Etablissements classés

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, l'Administration de la Gestion de l'Eau a transmis à l'Administration communale de Mamer le dossier de demande d'autorisation n° :

EAU-AUT-24-1008

ayant pour objet :

la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une maison unifamiliale et de la rénovation d'une grange existante à Mamer

au demandeur :

Madame Anne Molitor et Monsieur Michel Mootz , 33, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg

Mamer, le 27/11/2024

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau à partir de ce jour et pour une durée de 15 jours, soit du **27/11/2024** jusqu'au **12/12/2024** inclus.

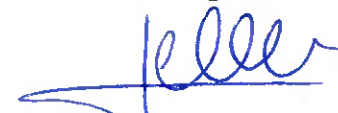
Mamer, le 27/11/2024

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER